



## HONORAIRES PORTANT SUR LES IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU D'HABITATION

### TRANSACTION

Tarifs en date du 13/02/2025  
Honoraires à la charge acquéreur

#### MONTANT DE LA VENTE

#### MONTANT DE LA COMMISSION

Inférieur à 150 000.00 €.....	8 000.00 € TTC
De 150 001.00 € à 300 000.00 €.....	6 % TTC
De 300 001.00 € à 500 000.00 €.....	5 % TTC
Au-dessus de 500 000 €.....	4 % TTC

A noter et exceptions :

- délégation de mandat : les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant le mandat
- mandants professionnels (promoteurs, constructeurs, SCI...) : le montant des honoraires d'agence est fixé par ces derniers et seront charge vendeur.

### VENTE FONDS DE COMMERCE

Inférieur à 10 000 € HT.....	5 000.00 € HT
De 10 001 € à 300 000 € HT.....	12 % HT
A partir de 300 001 € HT.....	10 % HT

**L'agence ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.**

## TARIFS GESTION LOCATIVE

### HONORAIRES DE GESTION (sur le quittancement)

Tarifs en date du 01/11/2023

Taux de TVA applicable en vigueur 20%

**Pack éco\***  
6 % TTC

**Pack standard\***  
8 % TTC

**Pack sécurité\***  
11 % TTC GLI Incluse

### HONORAIRES DE LOCATION :

**Locaux d'habitation** : à la charge exclusive du bailleur, à l'exception de quatre prestations calculées selon la surface habitable dudit bien.

**Décomposé comme suit : selon le décret 2014-890 du 1/08/2014 :**

**Honoraires d'entremise et négociation** à la charge exclusive du bailleur : **LIBRE**

Soit 100€ TTC jusqu'à 70M<sup>2</sup>- 150€ TTC jusqu'à 100M<sup>2</sup>- 200€ TTC au-delà.

**Honoraire de visite constitution de dossier, rédaction de bail** : **10€ TTC/M<sup>2</sup>** jusqu'à 60 m<sup>2</sup>  
**6€ TTC/M<sup>2</sup>** à partir de 61 m<sup>2</sup> - à la charge du bailleur et du locataire.

**Honoraires de réalisation d'état des lieux** : **3€ TTC/M<sup>2</sup>** à la charge du bailleur et du locataire.

*\* voir conditions générales en agence*

*\* Pour tout bien acheté par l'intermédiaire de l'agence, le pack standard de gestion sera à 7% TTC au lieu de 8% TTC*

*\* Pour tout propriétaire ayant plus de trois lots en gestion au sein de l'agence, une étude spécifique sera réalisée*

**Locaux commerciaux, professionnels et secteur libre** : 30 % du loyer annuel hors taxes à la charge exclusive du locataire

**Stationnement (parking, box et garage)** : 15 % du loyer annuel hors charges à la charge exclusive du locataire

### AVANTAGES GESTION

16 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33470 GUJAN MESTRAS

Tél. 05 56 66 00 53 SASU au capital de 6 000 € - RCS bordeaux 499 700 854

Carte professionnelle N° CPI 3301 2018 000 029 215 – CCI Bordeaux-Gironde – Garantie Financière AXA 400 000 € pour la gestion immobilière  
avantagesgestion@orpi.com